



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1200

Valable du 14/05/2024 au 13/05/2029



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/03/2001

Dénomination sociale : LUC DANIEL COUVERTURE

Forme juridique : SARL

111 RUE MARCEAU
62790 LEFOREST

Capital : 38 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 434 927 356

Téléphone : 03 21 40 47 41
Portable : 06 63 46 89 27

Responsabilité légale : BERNADETTE CHRISTOPHE NON COMMUNIQUE

SEVIN OLIVIER NON COMMUNIQUE / LUC ELODIE, YVETTE, MONIQUE
NON COMMUNIQUE

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 434 927 356 00031

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 43371J

Assurance Responsabilité travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10550799104

Responsable Technique : LUC DANIEL

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

AXA ASSURANCES IARD 10550799104

Site internet :

E-mail : etude@luc-daniel-couverture.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	33	EFF3	8 785 259	CA7
Dans l'activité	8	EFF2	191 214	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièvement : 2 - Date m̄aj du D.U. : 14/04/2025	14/05/2024	13/05/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.

En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR